

Organisation de la mise en place de la reprise de l'école du **Jeudi 14 mai au vendredi 5 juin 2020**

Madame, Monsieur,

La rentrée effective des classes aura lieu à compter du **jeudi 14 mai prochain** (le lundi 11 et le mardi 12 mai étant consacré à l'organisation de la rentrée).

L'organisation de l'école sera conditionnée par le **respect du protocole sanitaire** qui nous est imposé par le Ministère de l'Education Nationale.

Ce dernier nous oblige donc de fonctionner dans les classes à effectifs limités pour assurer au mieux une distanciation entre les élèves : le nombre sera ainsi de **15 élèves maximum par groupe de la GS au CM2**.

En prenant en compte ces contraintes, nous avons établi une organisation pour les semaines à venir, **du jeudi 14 mai au vendredi 5 juin** (voir document correspondant en pièce jointe). En effet, nous vous tiendrons informés de la suite des événements une fois le 2 juin passé, date à laquelle des modifications pourraient être apportées en fonction des décisions gouvernementales qui seront prises.

Les représentants de la municipalité et l'équipe pédagogique ont fait le choix d'accueillir les **élèves de la GS au CM2**, à raison de **deux jours par semaine**, et de **ne pas accueillir les élèves de TPS PS MS**. En effet, le protocole sanitaire à mettre en œuvre nous semble difficilement applicable à la scolarisation des plus jeunes enfants. De plus, le nombre d'adultes présents à l'école, n'est pas suffisant pour pouvoir accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions.

Un service de restauration scolaire sera mis en place chaque jour.

Votre enfant pourra donc manger à la cantine les jours où il sera présent à l'école (s'il y est inscrit bien sûr).

Pour le périscolaire, nous n'avons pas d'information de l'agglomération 2B, à ce jour, à vous communiquer.

Bien que nous ayons conscience que toutes les familles ne seront sans doute pas satisfaites par cette organisation, nous pouvons vous assurer que nous avons essayé de faire au mieux, malgré la complexité de la situation actuelle et de « l'urgence » dans laquelle les décisions doivent être prises.

Vous trouverez également en pièce jointe des informations complémentaires pour l'organisation à l'école de Violine, **merci d'en prendre connaissance attentivement** :

- Protocole sanitaire et gestes barrières à adopter (pour les enfants sur place à l'école, mais aussi pour vous, parents avant de déposer ou de récupérer vos enfants à l'école) ;
- Modalités d'accueil des élèves le matin et modalités de sortie le soir ;
- Les récréations...

Cette organisation pourra évoluer, être modifiée, en fonction des besoins et des recommandations qui nous seront faites par le Ministère de l'Education Nationale. Nous vous tiendrons informés par mail, ou par le cahier de liaison.

Cette organisation a été établie conjointement avec les représentants de la municipalité.

Bien cordialement

L'équipe enseignante et les représentants de la municipalité